



REPUBLIQUE TUNISIENNE
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de
la Recherche Scientifique



REPUBLIQUE ALGERIENNE
Ministère de l'Enseignement Supérieur et
de la Recherche Scientifique

COMITE TECHNIQUE MIXTE TUNISO-ALGERIEN

POUR LA COOPERATION DANS LE DOMAINE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION

APPEL A PROJETS
Laboratoire Mixte d'Excellence Scientifique Tuniso-Algérien
LABEX-TA 2019

Conformément à la convention de coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique entre le Gouvernement de la République Tunisienne et le Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire signée à Alger le 21 Décembre 2017, le Ministère Tunisien de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et le Ministère Algérien de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ont convenu de lancer leurs premier appel à projets pour la création des **laboratoires mixtes d'excellence Tuniso-Algérien**.

1. Objectif

L'objectif à moyen et long terme du laboratoire mixte d'excellence Tuniso-Algérien est la constitution d'un Pôle d'excellence tuniso-algérien de recherche et de formation de référence sur la thématique ciblée avec une ouverture sur des programmes ambitieux (H2020, PRIMA, etc...).

2. Structures de Recherche Concernées

Cet appel est ouvert aux laboratoires de recherche relevant des établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche scientifique publics Tunisiens et Algériens ayant enregistrés des performances accrues et confirmées de leurs activités de recherche d'excellence et souhaitant co-construire et codiriger un Laboratoire Mixte d'Excellence Scientifique Tuniso-Algérien.

Chaque partenaire doit pouvoir se prévaloir de moyens humains, matériels et financiers mobilisés dans la durée et dont le regroupement présente une plus-value claire au regard de ces moyens engagés.

3. Thématique

Le présent appel à projets vise à soutenir financièrement des projets, issus de la communauté scientifique, et contribuant au développement de l'excellence scientifique.

La qualité des projets, leur apport à la visibilité et à la dynamique d'excellence seront déterminants.

Sont notamment visés les projets permettant l'émergence de nouvelles thématiques de recherche, le renforcement de la formation doctorale et post-doctorale, l'accroissement de l'attractivité et de la visibilité internationale, l'émergence de projets transversaux associant plusieurs entités de recherche et le développement de la recherche partenariale en lien avec le monde socio-économique.

4. Durée du Laboratoire Mixte

L'appui financier accordé au Laboratoire Mixte d'Excellence Tuniso-Algérien s'étale sur une durée de 03 ans.

La reconduction d'une année à une autre est conditionnée par une évaluation positive du rapport scientifique et financier remis par les coordonnateurs du projet.

5. Convention de création

La gestion du Laboratoire Mixte d'Excellence Tuniso-Algérien fait l'objet d'une convention entre les laboratoires partenaires qui fixe son objet, sa durée, sa composition (membres fondateurs et membres associés) son organisation (direction, comité de direction, comité de suivi scientifique, comité des tutelles), les modalités du suivi et évaluation, les moyens humains, matériels et financiers, les responsabilités générales (propriété intellectuelle et valorisation des résultats, la confidentialité, la modalité de diffusion des résultats et des informations) et la loi applicable en cas de litiges et leurs règlements.

6. Moyens alloués

Par la Tunisie : Les moyens accordés par le Ministère Tunisien de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS-DGRS) à **chaque projet** de Laboratoire Mixte sont de l'ordre de **50 Milles DNT par an**.

Par l'Algérie : Les moyens accordés par le Ministère Algérien de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique à **chaque projet** de Laboratoire Mixte sont de l'ordre de **2 millions DA par an**.

Ces dotations couvrent les frais de **mobilité** (voyage et séjour) des chercheurs tunisiens et algériens et des frais pour **l'appui logistique, etc.**

Chaque pays prend en charge les frais de voyage de ses chercheurs et les frais de séjour des chercheurs invités.

7. Critères de sélection des projets

Les projets présentés sont évalués par des experts désignés par les deux pays.

Les critères retenus pour la sélection sont les suivants :

- Intérêt scientifique du projet, en lien avec les priorités stratégiques des deux pays,
- Le niveau pressenti d'engagement des laboratoires partenaires,
- La pertinence des résultats escomptés et leurs retombés socio-économiques prévisibles.

8. Calendrier

- Lancement de l'appel à propositions : **17 Janvier 2019**
- Date limite de soumission des propositions : **19 Mars 2019**
- Réunion du comité technique Tuniso-Algérien et sélection des projets : **Mai 2019**
- Démarrage des projets retenus : **Septembre 2019**

9. Modalités pratiques de candidature

Le formulaire de présentation du projet est téléchargeable en Tunisie à partir du Site Web du Ministère Tunisien de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) (www.mes.tn) et en

Algérie à partir des sites web du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (www.mesrs.dz) et celui de la Direction Générale de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique (www.dgrsdt.dz).

Les dossiers de candidature doivent être déposés **conjointement**,

***En Tunisie** : À la Direction Générale de la Recherche Scientifique (DGRS), Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Avenue Ouled_Haffouz - 1030 Tunis, et *par courrier électronique en un seul fichier au format PDF* à l'adresse suivante PARTUNALG2019@gmail.com

Les soumissionnaires seront appelés à compléter leur soumissions à partir du lien : <https://goo.gl/8DaxHg>

Le dossier déposé doit être, **obligatoirement**, revêtu des signatures du chef de la structure de recherche, du chef d'établissement d'enseignement supérieur et/ou de recherche et du président d'université (*pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche scientifique*) et des représentants des ministères de tutelle pour les établissements en cotutelle.

***En Algérie** : A la Direction Générale de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique. 128 chemin Mohamed Gacem. El Madania. Alger, et *par courrier électronique en un seul fichier sur format PDF* à l'adresse suivante : analyse.dgrsdt@mesrs.dz

10. Critères d'éligibilité

La proposition du projet doit être déposée par chacun des chefs de projets, Algérien et Tunisien, auprès des instances de tutelle de son pays et de manière identique quant au contenu scientifique, à la composition des équipes et aux moyens demandés.

Chaque dossier de candidature doit être présenté selon le formulaire joint à cet appel à projets.

Le non-respect des conditions susmentionnées ou du délai de soumission entraîne automatiquement le rejet de la proposition.

11. Contact

* En Tunisie

Monsieur Ikbel MASTOURI

Sous-Directeur des programmes de partenariat scientifique bilatéral
Direction Générale de la Recherche Scientifique
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
50 Avenue Mohamed V, 1002 Tunis
Tél. Fax : 00 216 71 83 53 51 ;
E-mail : PARTUNALG2019@gmail.com

* En Algérie

Madame Samira CHADER

Sous Directrice des Programmes Internationaux de Recherche
Direction Générale de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Adresse : 128 Chemin Mohamed Gacem. El Madania. Alger.
Tél. Fax : + 213 27 88 18
E-mail : s.chader@mesrs.dz